



RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210331-D00640110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Christine WERTHE

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie LAMBERT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Thierry PETAMENT à Mme Christine WERTHE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 29. Acquisition à M. MATHEVON d'une parcelle située chemin de la Malate

Délibération n° 2021/006401

Acquisition à M. MATHEVON d'une parcelle située chemin de la Malate

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	16/03/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle classée en zone N du Plan Local d'Urbanisme, située chemin de la Malate.

Objet : valorisation des espaces naturels

Dépense : 5 365 € (1 € / m²).

M. Daniel MATHEVON a récemment proposé la vente d'un terrain situé chemin de la Malate.

Il s'agit d'une parcelle boisée, très pentue, cadastrée section KL n° 29 d'une contenance de 5 365 m² et classée en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

L'acquisition de ce terrain représente un intérêt pour la commune car il est limitrophe à d'autres parcelles que la commune envisage d'acquérir. Cette transaction permettra ainsi de constituer une continuité écologique cohérente sur ce secteur.

Les négociations engagées ont abouti à un accord sur le prix de 1 € / m² correspondant au prix pratiqué dans cette zone N du PLU et sur des terrains de nature similaire.

Une offre d'acquisition a été transmise au propriétaire et un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition de la parcelle cadastrée section KL n° 29 libre de toute occupation pour un montant de 5 365 €, soit 1 € du m²,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Acquisition de terrains Chemin de la Malate à Messieurs :

- Olivier Curty (parcelle cadastrée section KL n° 28
- Daniel Mathevon (parcelle cadastrée section KL n° 29

-  Foncier communal
-  Foncier à acquérir
-  Terrains en cours d'acquisition
-  Parcelles en attente d'acquisition

Géographique du Grand Besançon (sous réserve de modifications)

chemin de la Malate

R.N. 57

KM

A

